



Bilan de la CDAS 92 pour l'année 2015. Déclaration préalable

La hausse du coût de la vie a fortement impacté les conditions de vie des fonctionnaires ces dernières années, de surcroît ceux de l'Île de France, vu le prix du logement dans notre département. Aussi les recours fréquents à la CDAS et aux différentes prestations d'action sociale mises en place dans la Fonction Publique ou dans notre Académie ne cessent d'augmenter : + 8,5 % d'augmentation pour les ASIA et PIM entre 2014 et 2015 pour le département 92 (+ 16 % pour l'Académie de Versailles).

Les dispositifs d'action sociale restent souvent méconnus de nos collègues, malgré les efforts de l'administration, que nous tenons à saluer, (mail dans nos boîtes professionnelles et participation des assistantes sociales aux réunions de rentrée des professeurs stagiaires). Cette politique de communication à destination des collègues doit continuer et être amplifiée, avec sans doute des mailings ciblés à destination de collègues sur les différentes prestations (par exemple, aide au logement en début d'année à destination des stagiaires ou des personnels entrant dans l'académie...) et avec distribution systématique du flyer action sociale lors des rentrées de nouveaux fonctionnaires. Il n'existe pas de formation administrative pour les jeunes collègues entrants dans l'académie, leur permettant de connaître l'institution, son fonctionnement et les aides qu'elle peut proposer en matière d'action sociale.

Nous sommes attachés au principe de l'action sociale : « *Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont distinctes de la rémunération* » (extrait de la loi 83-634). Cette année encore, des collègues ont eu recours à l'action sociale suite à des retards de paiement dus à l'administration ou en raison de contrats précaires subis (nombre d'heures restreint, contrat de 10 mois...).

En outre, des personnels dont les dossiers médicaux sont en attente d'avis du Comité médical ou de la Commission de réforme pour décision administrative, se retrouvent en grande difficulté financière (en demi-traitement ou sans traitement). Chaque mois, la CDAS doit aider ces collègues, ou notifier un refus pour ceux qui sont en Disponibilité d'Office (DO), ces derniers n'ayant pas droit à l'action sociale. Ces situations sont difficilement acceptables. Le rôle de l'action sociale n'est pas de pallier les dysfonctionnements administratifs. Aussi, nous demandons au DASEN et au Recteur d'intervenir auprès du préfet, pour rétablir la cohérence des décisions administratives conformes aux droits et aux intérêts des personnels. Nous demandons également que le comité médical tienne davantage compte des avis positifs de l'expert et du médecin de prévention.

Nous demandons également au Recteur d'intervenir auprès des trésoreries pour qu'un échéancier puisse être proposé aux collègues en cas de trop-perçus de salaire importants, afin de ne pas mettre les collègues en difficultés.

Selon l'article 9 de la loi 83-634, « *l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles* ». L'action sociale couvre quatre secteurs. Le poids du logement dans le budget des agents travaillant dans notre département est de plus en plus lourd, comme le montre le poids des aides au logement dans le bilan des ASIA. Cela a, en outre, conduit la région Île de France à modifier le système d'attribution de logement sociaux. Nous souhaitons avoir un bilan complet du dispositif BALAE (nombres de demandes, nombres de

dossiers traités, refus -nombre et motifs-, délais moyens d'attente, éléments de barèmes des demandes,...). Nos collègues nous font part de refus, sans en comprendre le motif.

Le problème du logement se trouve aggravé par le manque de mobilité géographique de certains collègues cherchant à rejoindre leur conjoint (double loyers à payer, par exemple). Il serait souhaitable d'augmenter les ASIA concernant le logement et généraliser l'ASIA « aide à la séparation », pour toutes les catégories de personnels.

Le logement est donc un sujet particulièrement sensible dans notre département qui accueille un grand nombre de jeunes fonctionnaires, avec des salaires faibles. Une enveloppe supplémentaire pour l'action sociale serait nécessaire de manière à couvrir et à satisfaire tous les versants de l'action sociale : logement, restauration, loisirs et enfance.

Concernant le fonctionnement de l'instance proprement dite, nous avons l'habitude d'avoir chaque mois, avec nos convocations, un tableau Excel résumant par catégories de personnels le type d'aide allouée (prêt ou secours) et le montant, ainsi que le nombre de refus. Nous souhaiterions l'obtenir de nouveau.

Nous regrettons les contraintes du calendrier rectoral, qui nous empêche de tenir régulièrement des Commissions Permanentes des Prêts et Secours Exceptionnels (absence de paiement en fin d'année).

Concernant les secours d'urgence, nous demandons le maintien de l'enveloppe globale pour les secours d'urgence à 20 000 € par séance pour les 8 ou 9 séances. Le budget total annuel doit donc être d'au moins 160 000 €.

La CDAS demande également :

- une amélioration de l'ASIA « chèques primo-arrivants » et des ASIA logement
- une participation de l'employeur à l'action sociale plus importante (relever l'enveloppe de l'action sociale à un pourcentage significatif de la masse salariale)
- le droit à l'action sociale pour les personnes en DO pour raison de santé
- le paiement d'un demi-traitement pour les personnes en DO, en attente de décision administrative à l'expiration de leurs droits statutaires
- la communication aux CDAS de l'enveloppe globale académique pour les ASIA
- le maintien de l'information sur l'action sociale sur le site internet et l'envoi d'un mail d'information à tous les enseignants et les administratifs 2 fois par an, en novembre et avril
- l'information des nouveaux retraités sur le bénéfice possible de l'action sociale
- l'information sur l'action sociale lors des stages (par exemple, stage DAFPA pour les ATL).

Nous tenons à remercier les personnels des services de l'action sociale et de la DAGEFI, Mme Cote, Mme Bijou, Mme Sablic, Mme Dounat, M. Habay, pour la qualité des documents transmis et l'accompagnement social des personnels en difficulté.

Nous vous remercions de votre attention.